REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0299

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Perron - Bilan de clôture définitif - Quitus à l'Opac du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008

Délibération n° 2008-0299

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Pierre Bénite
objet :	**Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Perron - Bilan de clôture définitif - Quitus à l'Opac du Rhône**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dossier de création-réalisation de la ZAC du Perron à Pierre Bénite a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 1984. Par délibération en date du 21 décembre 1984, le conseil de Communauté a confié sa réalisation par voie de concession à l'Opac du Rhône, pour une durée de 6 ans, laquelle a été prorogée par quatre avenants successifs jusqu'au 21 décembre 1998.

Cette opération a permis la réalisation, sur près de 25 hectares :

- d'un programme de construction de 48 064 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis en :

. 3 646 mètres carrés de SHON de logement collectif social,
. 41 968 mètres carrés de SHON de logement individuel en accession,
. 2 450 mètres carrés de SHON d'activités ;

- d'un programme d'équipements publics (PEP) comprenant une place publique de 5 800 mètres carrés, un parc de 2,4 hectares, une maison de quartier en sus des voiries et réseaux divers.

Par délibération en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté a entériné le protocole de liquidation avec l'Opac du Rhône et a prononcé l'achèvement de cette opération.

Les opérations relatives à la clôture ont connu un retard certain, en raison notamment des opérations de remise d'ouvrages et des régularisations foncières correspondantes rendues partiellement impossibles sur une voirie de desserte tertiaire non prévue au PEP et restée par erreur propriété de l'Opac du Rhône alors même qu'elle aurait dû être cédée au lotissement lors de la cession des charges foncières au promoteur.

Faute de pouvoir aboutir dans la négociation avec les co-lotis, l'Opac du Rhône a décidé de maintenir cette voie dans son patrimoine d'autant qu'elle ne remplissait pas les caractéristiques des voies communautaires.

L'ensemble des opérations relatives à la clôture de l'opération étant donc achevées, l'Opac du Rhône a adressé à la Communauté urbaine le bilan définitif certifié par un commissaire aux comptes qui s'établit comme suit :

Montant total des dépenses	10 486 063,56 €
Montant total des recettes	10 495 825,87 € y compris participation de la Communauté urbaine de 2 397 239,88 €
Soit un solde positif de	**9 762,31 €**

Compte tenu de ces éléments, il convient de donner quitus à l'Opac du Rhône de sa mission d'aménageur et de procéder à l'encaissement du solde positif ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif de la ZAC du Perron à Pierre-Bénite.

2° - Donne quitus à l'Opac du Rhône pour la gestion de cette concession d'aménagement.

3° - Autorise l'encaissement du solde positif de 9 762,31 € constaté à la fin d'opération.

4° - La recette correspondante sera portée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 747 800 - fonction 824 - opération n° 416.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.